

**Rectorat  
Direction des Moyens et de  
la Prospective**

Nantes, le 28 octobre 2024

Dossier suivi par :  
Dominique GERARD

4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

[ce.dpme3@ac-nantes.fr](mailto:ce.dpme3@ac-nantes.fr)

DPM n°24\_683b

**La Rectrice de la Région académique Pays de la  
Loire  
Rectrice de l'Académie de Nantes  
Chancelière des universités**

à

Mesdames et Messieurs les IA-DASEN  
Mesdames les Secrétaires Générales et Messieurs les  
Secrétaires Généraux

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs  
de CIO

Mesdames et Messieurs les délégués de région  
académique, les directrices, directeurs et Chefs de  
division et de service académique

**Objet : note de service relative au forfait mobilité durable –  
Addendum à la note du 17 septembre 2024 DPM3 n°24\_683**

**Références :**

- Décret n°2022-1562 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020

**Le formulaire pour déposer une demande de forfait mobilité durable pour l'année 2024 est disponible à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 sur COLIBRIS et accessible par le lien suivant :**

**<https://demarches-nantes.colibris.education.gouv.fr/rh/rh-forfait-mobilites-durables-2024/>**

**Le bureau DPM3 reste à votre disposition pour toute information complémentaire**

**Pour La Rectrice et par délégation,  
La Secrétaire Générale d'académie**

  
**Katia BÉGUIN**  
Annie FORVEILLE